

Rafael Amaro

Professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie

Institut Demolombe (EA 967)

rafael.p.amaro@gmail.com

[LinkedIn](#)

*Rafael Amaro is Full Professor at the Université Caen Normandie. His research interests focus mainly on dispute resolution in B2B & B2C relationships and the legal changes induced by digital technology. He teaches EU and French Competition Law, Contract, Tort, Civil Procedure and Human Rights Law. Prior to his PhD (*Le contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles*, Bruylant, 2014), he graduated from Sciences Po Paris (Master in Economic Law, 2007) and Paris Descartes (Master in Private Law, 2008). He was a visiting lecturer at the China University of Political Sciences and Law in Beijing (2010 – 2012), at the Sandra Day O'Connor College of Law at Arizona State University in Phoenix (2014), and at Paris Sorbonne – Abu Dhabi in Abu-Dhabi (2016). He is also a member of the European network of legal experts Trans Europe Experts (TEE).*

Thèmes de recherche et d'enseignement

Droit de la concurrence

Droit comparé

Droit judiciaire

Droits fondamentaux

Droit des obligations

Responsabilité académique

Co-directeur du Master Droit de la concurrence et distribution (avec Marie Dumarçay)

Directeur du pôle Concurrence du réseau Trans Europe Experts

Formation

Agrégation de droit privé (2019)

Qualification aux fonctions de maître de conférences (2013)

Doctorat en droit privé (2012)

M2 Droit privé (2008)

Master Droit économique (2007)

Enseignements

Professeur de droit privé à l'Université de Caen Normandie (2019)

Enseignant à l'IEP de Paris (2010)

Maître de conférences à l'Université Paris Descartes – Sorbonne Paris Cité (2013-2019)

Publications et communications

Ouvrages

1. *La réparation des préjudices causés par les pratiques anticoncurrentielles* Recueil de décisions commentées avec J.-F. Laborde, coll. « Concurrences », 2019 <https://www.concurrences.com/en/all-books/la-reparation-des-prejudices-causes-par-les-pratiques-anticoncurrentielles-en>
2. *A quoi sert la concurrence ?*, Direction scientifique avec M. Béhar-Touchais et N. Charbit, déc. 2014, coll. « Concurrences », 2014, <http://aquoisertlaconcurrence.org>
3. *Le contentieux privé des pratiques anticoncurrentielles. Étude des contentieux privés autonome et complémentaire devant les juridictions judiciaires*, avant-propos G. Canivet, préf. M. Béhar-Touchais, Bruylant, coll. « Concurrences », 2014. 1^{er} prix de thèse 2013 de la Revue *Concurrences* / Prix de thèse 2013 de l'École doctorale de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion de l'Université Descartes

Articles

1. « La relation commerciale établie au sens de l'article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce ou les vents contraires de la jurisprudence », *AJC*, 2019, pp. 8-13
2. « "L'actualisation" de l'indemnité réparant un dommage matériel : régime sui generis ou droit commun ? », *Recueil Dalloz*, 2019, pp. 747-751
3. « Réparation du dommage causé par les ententes devant le juge administratif » avec J. Adda et J.-F. Laborde, *AJDA*, 2019, pp. 320-329
4. « Appel mal dirigé en matière de pratiques anticoncurrentielles : confirmation de la (très discutable) thèse du défaut de pouvoir juridictionnel », *D.*, 2018, pp. 2171-2175
5. « L'ubérisation du droit », in « L'ubérisation » : ^[1] ^[2] *L'appréhension par le droit d'un phénomène numérique : l'économie collaborative*, colloque tenu le 2 déc. 2016 à l'Université Descartes, *Dalloz IP/IT*, 2017, pp. 161-165
6. « La loyauté dans l'administration de la preuve : un principe sur la sellette ? », *Contrats, concurrence, consommation*, 2017/2, alerte 6
7. « Actions en réparation en matière de pratiques anticoncurrentielles : la directive 2014/104/UE est transposée », *Contrats Concurrence Consommation*, 2017/6, pp. 12-16
8. « Transposition de la directive Dommages en France : Regards sur le nouveau titre VIII du livre IV du Code de commerce », *Concurrences*, 2017-2, pp. 70-81
9. « L'avenir incertain du principe de loyauté de la preuve dans le contentieux des pratiques anticoncurrentielles », *Concurrences*, 1-2017, pp. 73-80
10. « Collective redress in France. Toolbox and Experience » (avec A. Biard), in C. Hodges and S. Voet, *Collective Redress in Europe. Empirical Evidence*, Rapport des universités d'Oxford et de KU Leuven, déc. 2016, publié en ligne <https://www.law.ox.ac.uk/events/empirical-evidence-collective-redress-europe> (22 pages)
11. « Transposition de la directive 2014/104/UE en droit français : publication des avant-projets d'ordonnance et de décret », *L'Observateur de Bruxelles*, n° 106, 2016, pp. 42-47
12. « L'actualité du contentieux indemnitaire des pratiques anticoncurrentielles », *RLC*, 2015/45, pp. 72-78
13. « Les prix imposés en droit de la concurrence : un « péché majeur » ? », *AJCA*, 2015, pp. 296 -298
14. « Charge et objet de la preuve du lien de causalité dans la réparation des dommages causés par des pratiques anticoncurrentielles », *RLDC*, 2015/127, pp. 19-24
15. « La transposition de la directive 2014/104/UE en droit français », *Concurrences*, n° 2-2015, pp. 21-24
16. « De quelques cailloux procéduraux dans les bottes des victimes de pratiques anticoncurrentielles. Les questions de compétence matérielle laissées sans réponse », *Contrats conc. consom.*, 2015/3, étude 4
17. « Le déséquilibre significatif en droit commun des contrats ou les incertitudes d'une double filiation », *Contrats conc. consom.*, 2014/8-9, étude 8, p. 5 et s.
18. « Le financement par les tiers du contentieux privé » (avec D. Bosco), *Concurrences*, n° 3-2014, p. 13 et s.
19. « Collective Redress, Consensual Settlements and Incentive Devices: Plurality is the Key », in J. Derenne, E. Morgan de Rivery, N. Petit, *Antitrust damages in EU law and policy*, GCLC Annual Conferences Series, 2014, p. 81 et s.
20. « L'oubli numérique » (avec M. Clément-Fontaine), in N. Martial-Braz (dir.), *La proposition de règlement européen relatif aux données à caractère personnel : propositions du réseau TEE*, *SLC*, 2014
21. « Les risques de la vente en ligne de médicaments », in *La médecine en ligne à l'heure du numérique*, Forum mondial des sciences sociales, tenu à Montréal du 13 au 15 oct. 2013, *Petites Affiches*, n° 162, 14 août 2014, p. 19 et s.

22. « Le contentieux judiciaire des pratiques anticoncurrentielles entre espoir et déception », *RJC*, 2014, 2014, p. 157 et s.
23. « À propos du Livre vert sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et non alimentaire interentreprises en Europe (Réponse du réseau Trans Europe Experts) », (avec M. Béhar-Touchais), *RLC*, 2013/36, p. 35 et s.
24. « Le référé de droit commun en droit des pratiques anticoncurrentielles : brève analyse du contentieux porté devant le juge français », *Concurrences*, n° 4-2013, art. N° 57389, p. 216 et s.
25. « L'efficacité du contentieux contractuel autonome des pratiques anticoncurrentielles. À propos des arrêts Segurel et Diapar de la cour d'appel de Paris », *RLC*, 2013/36, p. 105 et s.

Chapitres d'ouvrage collectif

1. « Collective redress in France » (avec A. Biard), in Trans-Europe-Experts, *Collective redress in the Member States of the European Union*, sept. 2018, publié en ligne [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/608829/IPOL_STU\(2018\)608829_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/608829/IPOL_STU(2018)608829_EN.pdf) (25 pages)
2. « French Report », in G. Monti (dir.), *EU Law and Interest on Damages for Infringements of Competition Law - A Comparative Report*, EUI LAW; 2016/11, <http://hdl.handle.net/1814/40464> (26 pages)
3. « Recent Developments in the Application of Article 101 and 102 TFEU by French Courts », in A. Almășan, P. Whelan (dir.), *The Consistent Application of EU Competition Law: Substantive and Procedural Challenges*, Springer, 2016, pp. 221-242
4. « Aspects de droit international privé : les risques liés au forum shopping et les moyens d'y remédier », in C. Prieto, M. Béhar-Touchais, D. Bosco (dir.), *L'intensification de la réparation des dommages issus des pratiques concurrentielles*, IRJS Editions, Coll. « Bibliothèque de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne - André Tunc », 2016, pp. 285-298
5. « L'effet des décisions des autorités de concurrence devant les juridictions nationales », (avec M.-J. Azar-Baud), in C. Prieto, M. Béhar-Touchais, D. Bosco (dir.), *L'intensification de la réparation des dommages issus des pratiques concurrentielles*, IRJS Editions, Coll. « Bibliothèque de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne - André Tunc », 2016, pp. 95-129
6. « Les pratiques anticoncurrentielles des géants de l'internet. Rapport français. », in *L'effectivité du droit face à la puissance des géants de l'Internet*, in M. Béhar-Touchais (dir.), *L'effectivité du droit face à la puissance des géants de l'Internet*. Actes des journées du 14, 15 et 16 octobre 2014, vol. 1, IRJS Editions, Coll. « Bibliothèque de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne - André Tunc », 2015, pp. 59-79

Fascicules

1. « L'information du consommateur sur les prix », *Juris-Classeur Concurrence-Consommation*, Fascicule 971, refonte de fascicule, janv. 2018 (121 000 signes)
2. « Actions privées en matière de pratiques anticoncurrentielles : action et compétence », *Juris-Classeur Concurrence-Consommation*, Fascicule 316, création de fascicule, sept. 2015 (207 000 signes)
3. « Actions privées en matière de pratiques anticoncurrentielles : preuve et sanctions », *Juris-Classeur Concurrence-Consommation*, Fascicule 317, création de fascicule, sept. 2015 (347 000 signes)
4. « Actions privées en matière de pratiques anticoncurrentielles : aspects de droit

international privé », *Juris-Classeur Concurrence-Consommation*, Fascicule 318, création de fascicule, déc. 2015 (115 000 signes)

Chroniques

- Chroniques semestrielles de contentieux de la réparation des pratiques anticoncurrentielles, Revue *Concurrences*, 7 livraisons depuis 2015 / v. la rubrique « Notes d'arrêt »
 - n° 2019-3 (pp. 230-246) / n° 2018-4, pp. 223-235 / n° 2018-2, pp. 225-239 / n° 2017-4, pp. 212-223 / n° 2017-2, pp. 217-230 / n° 2016-4, pp. 230-250 / n° 2016-1, pp. 251-260

Notes d'arrêt

1. Application rétroactive d'une règle de droit allemand suspendant le cours de la prescription de l'action en réparation en cas d'actes d'enquête d'une autorité de concurrence (note sous *Bundesgerichtshof* (Cour suprême fédérale d'Allemagne), 12 juin 2018, *Kemmler Beton GmbH c/ HeidelbergCement AG*, aff. n° KZR 56/16, ECLI:DE:BGH:2018:120618UKZR56.16.0) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 224
2. Compétence internationale : interprétation des notions de lieu de survenance du dommage et du lieu d'exploitation d'une succursale au sens du règl. Bruxelles I (note sous CJUE, 2e ch., 5 juill. 2018, *FlyLal*, aff. C-27/17, EU:C:2018:533) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 225
3. Compétence interne : sanction du défaut de pouvoir juridictionnel du juge non spécialisé par une fin de non-recevoir d'ordre public (note sous Cass. com., 10 juill. 2018, n° 17-16.365, Bull. civ. IV, n° 696 ; ECLI:FR:CCASS:2018:CO00696) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 227
4. Compétence interne : l'acte de signification qui désigne une mauvaise cour d'appel ne fait pas courir le délai d'appel (note sous CA Paris, ch. 5-5, 17 mai 2018, *Société Cathay Pacific Airways Limited, c/ Maître Reverdy (ès qualités de liquidateur judiciaire de la Société Worldship SA)*, RG 17/18199) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 229
5. Valeur probante devant le juge administratif des constats de l'Autorité de la concurrence / évaluation du préjudice (note sous CAA Nantes, 4^e ch., 27 avr. 2018, (2 arrêts), *Département de l'Orne c/ Société Signalisation France et al.*, n° 17NT01719, 17NT01740, 17NT01741 et 17NT01770 ; *Département du Calvados c/ Société Signalisation France*, n° 17NT02571) *Concurrences*, n° 4-2018, 230
6. Administration judiciaire de la preuve : appréciation du caractère proportionné de la production d'éléments du dossier de l'Autorité de la concurrence / Charge de la preuve de l'absence de répercussion des surcoûts / Application dans le temps des règles issues de la transposition (note sous T. com. Paris, 15^e ch., 26 mars 2018, *SAS Provera France et al. c/ SA Groupe Lactalis et al.*, R. G. n° 2017021571) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 232
7. Qualification d'abus de position dominante / Réparation du manque à gagner et de l'effet préjudiciable du temps au taux légal selon le régime de l'article 1231-7 du code civil (note sous CA Paris, ch. 5-11, 8 juin 2018, *Orange c/ SFR*, RG 16/19147) *Concurrences*, n° 4-2018, p. 232
8. Absence de présomption de préjudice / étendue de la nullité du fait d'une entente (note sous Cass. com., 13 sept. 2017, n° 15-22837 et 15-23070) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 226
9. Caractère non contraignant d'une décision d'engagements de la Commission européenne / valeur probante au civil de l'évaluation préliminaire d'une pratique suspecte (note sous

- CJUE, 23 nov. 2017, *Gasorba SL, Mme R. G., M. F. G. c/ Repsol Comercial de Productos Petrolíferos SA*, aff. C-547/16, ECLI:EU:C:2017:891) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 228
10. Caractère non contraignant d'une décision d'engagement et d'un avis de l'Autorité de la concurrence / présomption de préjudice / réparation de la perte de chance causée par un abus de position dominante (note sous TGI Paris, 5e ch. 2e sect., 22 févr. 2018, *Société Betclit Enterprises Limited c/ G.I.E. Pari Mutuel Urbain*, RG 15/09129) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 229
 11. Spécialisation des juridictions / recevabilité de l'appel formé devant une cour autre que la cour d'appel de Paris (note sous Cass. com., 18 oct. 2017 n° 15-26.363, ECLI : ECLI:FR:CCASS:2017:CO01275, inédit) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 237
 12. Communication des pièces du dossier de l'Autorité de la concurrence / caractère non contraignant d'une décision d'engagement de l'Autorité de la concurrence (CA Paris, ch. 5-4, 20 déc. 2017, *SA SREP (anciennement SA Eco-Emballages) et SA Valorplast c/ SARL DKT International*) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 231
 13. Point de départ du délai de prescription / réparation des préjudices subis par des personnes publiques / rejet de la nullité assortie de restitutions unilatérales au bénéfice de la victime (note sous CAA Douai, 1re ch., 22 févr. 2018, (4 arrêts) *Département de l'Eure c/ sociétés Signalisation France et Signature Industrie*, n° 17DA00537, RG 15/07583 ; *Département de la Seine-Maritime c/ société Signalisation France*, n° 17DA00507-17DA00509-17DA00511 ; *Département de la Seine-Maritime c/ société Lacroix Signalisation*, n° 17DA00561-17DA00562-17DA00563 ; *Département de la Seine-Maritime c/ société Franche Comté C.*, n° 17DA00595 ; CAA Nantes, 4e ch. 1, 10 nov. 2017, *Département de la Manche c/ société Signalisation France*, n° 17NT01527 CAA Bordeaux, 5e ch., 12 déc. 2017, *Signalisation France*, n° 17BX01530) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 232
 14. Approche stricte de la notion de "catégorie" de pièces dont la production forcée peut être demandée au juge de la réparation (I. com. Paris, 15e ch., 25 sept. 2017, *SAS Carrefour France et al c/ SAS Procter & Gamble Holding France*, RG 2016036862) ; *Concurrences*, n° 2-2018, p. 235
 15. Réparation du préjudice causé par un abus de position dominante / actualisation du préjudice par référence au coût du capital (I. com. Paris, 18 déc. 2017, *SA Digicel Antilles Françaises Guyane c/ SA Orange Caraïbe et SA Orange*, RG n° 2009016849) *Concurrences*, n° 2-2018, p. 234
 16. Nature de l'action en réparation pour abus de position dominante / fixation *in concreto* du point de départ du délai de prescription / compétence d'un juge non spécialisé (note sous CA Fort-de-France, 24 janv. 2017, RG 15/00486, *C. c/ SARL Cinésogar SARL Filmdis, SAS Mediagestion*) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 213
 17. Réparation du gain manqué et de la perte de chance causés par un abus de position dominante / recevabilité d'une pièce tirée du dossier de l'Autorité / actualisation du préjudice à compter de la date de cessation de la pratique (CA Paris, ch. 5-4, 10 mai 2017, RG 15/05918 ; *SA Orange Caraïbe et SA Orange c/ SAS Outremer Télécom*) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 215
 18. Point de départ du délai de prescription de l'action en réparation / refus de réparer le préjudice d'une consommatrice (TGI Lille, ch. 01, 6 juin 2017, *Mme Vauchelin c/ sociétés Colgate Palmolive, Henkel et al.*, RG 15/10938) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 218
 19. Point de départ du délai de prescription de l'action en réparation / réparation des préjudices subis par des personnes publiques du fait du cartel de la signalisation (note sous CAA Nantes, 4e ch., 10 mai 2017, (2 arrêts) *Département des Côtes-d'Armor c/ Signalisation France*, n° 16NT02222 ; *Département du Morbihan c/ Signalisation France*, n° 16NT01778 ; CAA Nancy, 4e ch., 21 mars 2017, *Département de la Meuse c/ Signaux Girod*, n° 15NC02367 ; CAA Douai, 1re ch., 15 juin 2017, *Signalisation France c/ Département de l'Eure*, n° 17DA00538) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 219

20. Valeur probante au civil des constats établis par des autorités de concurrence / contrôle de la Cour de cassation sur la qualification des conditions de la responsabilité civile (note sous Cass. com., 26 avril 2017, n° 15-28.197, non publié, ECLI:FR:CCASS:2017:CO00611) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 221
21. Réparation du préjudice pour entente et abus de position dominante commis dans le cadre de relations de distribution contrat de distribution (note sous CA Paris, ch. 5-4, 5 juill. 2017, RG 15/12365 SAS NGK Sparks Plugs France c/ SAS SCPI) *Concurrences*, n° 4-2017, p. 222
22. Réparation du gain manqué causé par une entente / calcul des intérêts par rapport au taux de capitalisation moyen du secteur (note sous CA Paris, ch. 5-4, 14 déc. 2016, *SNCF c/ Maître Pellegrini (liquidateur judiciaire de Switch)*, RG 13/08975) *Concurrences*, n° 2-2017, p. 218
23. Application de l'ancien délai trentenaire de prescription à l'action en responsabilité quasi délictuelle d'une personne publique / refus de réparer le dommage allégué découlant d'une entente (note sous TA Paris, 3e sect., 3e ch., 31 mai 2016, no 1104965, *SNCF Mobilités*) *Concurrences*, n° 2-2017, p. 221
24. Injonction de faire prononcée en référé pour un éventuel abus de position dominante (note sous CA Paris, ch. 5-4, 7 déc. 2016, *SAS Pétanque Longue c/ SAS La Boule Obut*, RG 16/15228) *Concurrences*, n° 2-2017, p. 223
25. Réparation de la perte de chance causée par un abus de position dominante / concours de qualifications avec le droit de la concurrence déloyale (CA Paris, ch. 5-4, 7 déc. 2016, *La Montagne et al. c/ Aviscom*, RG 14/01036) *Concurrences*, n° 2-2017, p. 225
26. Réparation du préjudice causé par une entente /paiement des intérêts (note sous *Sainsbury's c/ MasterCard* [2016] CAT 11 ; n° 1241/5/7/15 (T)) *Concurrences*, n° 2-2017, p. 227
27. Réparation de la perte éprouvée et de la perte de chance causées par un abus de position dominante / influence de fait de décisions antérieures de l'ancien Conseil de la concurrence (note sous CA Paris, ch. 5-11, 2 oct. 2015, n° 14/15779, *SAS Coves* (anciennement Subiteo) c/ *SA Orange* (anciennement France Télécom) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 231
28. Point de départ et interruption du délai de prescription (application du droit antérieur à la loi Hamon) / réparation possible du préjudice futur (note sous T. com. Paris, 15e ch., 20 juin 2016, *SA Orange Réunion c/ SRR et SFR*, RG 2014058853) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 232
29. Caractère anticonstitutionnel de l'absence d'effet interruptif de la saisine d'une ANC sur le délai de prescription de l'action en réparation (note sous Cour const. belge, 10 mars 2016, no 38/2016, aff. *Herman Verboven c/ Honda*) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 234
30. Limites à l'application extraterritoriale du droit européen de la concurrence / absence d'autorité d'une décision de condamnation de la Commission européenne pour des transactions hors UE (note sous *Iiyama Benelux BV v. Schott AG* [2016] EWHC 1207 (Ch)) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 235
31. Constatations nécessaires à la délimitation d'un marché pertinent / difficulté à établir un abus de position dominante (note sous Cass. com., 12 avr. 2016, n° 14-26815, ECLI:FR:CCASS:2016:CO00374, inédit) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 237
32. Absence de preuve d'une stratégie de prédation / difficulté à établir un abus de position dominante (note sous CA Paris, ch. 5-4, 13 avr. 2016, *SARL Imperial Pub et SARL Gps c/ SA La Poste*, RG 13/24840) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 239
33. Rejet des demandes de cessation du trouble manifestement illicite que constitue un prétendu abus de position dominante et du dommage imminent dont il est la cause (note sous T. com., 15e ch., 16 juin 2016, *GIE Pari Mutuel Urbain c/ SARL Google France, Société Google Inc. et al.*, RG 2016035909) *Concurrences*, n° 4-2016, p. 239
34. Compétence des juridictions administratives pour connaître du contentieux de la

- réparation des préjudices causés par des ententes entre soumissionnaires aux appels d'offres publics (note sous T. conf., 16 novembre 2015, n° 4035, *Région Île-de-France c/ M. N. et autres*) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 252
35. Responsabilité personnelle des filiales qui n'ont pas été condamnées par la Commission européenne si la preuve de leur faute est rapportée / nécessité de rapporter la preuve du préjudice (note sous Cass. com., 6 octobre 2015 n° 13-24.854, FS-P+B, ECLI:FR:CCASS:2015:CO00871) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 253
36. Application d'une conception moniste des fautes "concurrentielle" et civile / réparation du préjudice causé par un abus de position dominante (note sous CA Paris, ch. 5-4, 27 mai 2015, *Sté Lectiel (en liquidation) c/ SA Orange (anciennement SA France Telecom)*, RG 14/14758) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 254
37. Refus de réparer la perte éprouvée résultant d'une entente en raison de l'incertitude du préjudice (note sous CA Paris, ch. 5-5, 2 juillet 2015, *SA EDF et SA ERDF c/ SAS Nexans et SAS Prysmian*, RG 13/22609) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 255
38. Réparation de divers préjudices causés par des abus de position dominante à la suite d'actions complémentaires (note sous T. com. Paris, 15^e ch., 16 mars 2015, *SAS Outremer Telecom c/ SA Orange Caraïbe et SA Orange (anciennement SA France Telecom)*, RG 2010073867 ; ; T. com. Paris, 15^e ch., 30 mars 2015, *SARL DKT International c/ SA Éco-Emballages et Valorplast*, RG J2012000109) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 256
39. Sursis à statuer du juge de la réparation, prononcé sur le fondement du droit français, interprété à la lumière de la directive 2014/104 (note sous T. com. Paris, 13^e ch., 2 novembre 2015, *SAS 10 Médias c/ SA Les Éditions P. Amaury et al.*, RG 2013004738) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 257
40. Réparation de la perte de chance causée par un système de ristournes constitutif d'un abus de position dominante et de dépendance économique / point de départ des intérêts moratoires fixé à la date de cessation de la pratique (note sous CA Paris, ch. 5-5, 22 octobre 2015, *SARL Rocca Transports c/ Société Nationale Maritime Corse Méditerranée – SNCM*, RG 14/03665) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 258
41. Influence décisive de l'avis de l'Autorité de la concurrence / rejet de la demande en réparation des préjudices causés par des prétendus abus de position dominante et des prix abusivement bas (note sous CA Paris, ch. 5-4, 25 nov. 2015, *SARL Google France, société Google Inc. c/ Société Evermaps*, R. G. n° 12/02931) *Concurrences*, n° 1-2016, p. 259
42. Constatations nécessaires à la délimitation du marché pertinent dans le secteur de la téléphonie fixe : cassation de l'arrêt d'appel dans l'affaire des "résidences secondaires" (note sous Com., 12 avr. 2016, n° 14-26815), *AJCA*, 2016, p. 291 et s.
43. Action en réparation du préjudice causé par un abus de position dominante dans le secteur de l'internet haut débit (note sous CA Paris, ch. 5-11, 2 oct. 2015, n° 14/15779, *SAS Cowes (anciennement Subiteo) c/ Orange (anciennement France Telecom)*, *AJCA*, 2016, p. 152 et s.
44. Rejet des recours contre deux décisions de l'Autorité de la concurrence dans l'affaire des « produits bruns » (note sous CA Paris, ch. 5-7, 3 déc. 2015, (2 arrêts), R. G. n° 2014/18125 ; *Concurrence c/ Panasonic, LG Electronics France, Philips France, Sony Europe Limite* ; R. G. n° 2015/13861, *Concurrence c/ Samsung Electronics France*), *AJCA*, 2016, p. 88 et s.
45. Action autonome en réparation du préjudice causé par un abus de position dominante et de dépendance économique (note sous CA Paris, ch. 5-5, 22 oct. 2015, R. G. n° 14/03665, *SARL Rocca Transports contre Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM)*), *AJCA*, 2016, p. 52 et s.
46. Prescription et bien-fondé de l'action en nullité du fait d'une entente condamnée par l'ancien Conseil de la concurrence (note sous CA Paris, ch. 5-5, 2 juill. 2015, R. G. n°

Communications

1. « La réparation de l'effet préjudiciable du temps », in *Les actions en réparation des pratiques anticoncurrentielles : état des lieux en France et en Europe*, conférence tenue à Paris le 26 mars 2019, organisée par la revue Concurrences en partenariat avec l'ENM et la Cour d'appel de Paris
2. « Private Enforcement of Competition Law - The French Experience », in *Private Enforcement of European Competition and State Aid Law*, INspIRE – European Integration, Universität Augsburg, conférence tenue à Augsburg les 22 et 23 novembre 2018
3. « La relation commerciale établie au sens de l'article L. 442-6, I, 5° du code de commerce ou les vents contraires de la jurisprudence... », in *La rupture brutale des relations commerciales établies*, colloque de l'Institut Gény tenu à Nancy le 25 mai 2018
4. « La répercussion des surcoûts », in *Les actions en réparation des pratiques anticoncurrentielles : état des lieux en France et en Europe*, conférence tenue à Paris le 29 mars 2018, organisée par la revue Concurrences en partenariat avec l'ENM et la Cour d'appel de Paris
5. « Les enseignements des droits nord-américains en matière de lois anti-SLAPPs », in S. Clavel (dir.), *Qui a peur des chercheurs en droit ? Comment lutter en France contre la multiplication des stratégies de poursuites-baillons ?*, demi-journée d'étude organisée à Paris par la Conférence des doyens de droit et science politique le 17 mars 2017
6. « Les interférences entre actions privées et autres procédures », in *Les actions privées en réparation du dommage concurrentiel : Transposition de la Directive Dommages*, conférence tenue à Paris le 10 mars 2017, organisée par la revue Concurrences en partenariat avec l'ENM et la Cour d'appel de Paris
7. « Collective redress in France. An Overview » (avec A. Biard), in C. Hodges and S. Voet, *Collective Redress in Europe. Empirical Evidence*, Rapport des universités d'Oxford et de KU Leuven, colloque tenu les 12 et 13 déc. 2016 à l'Université d'Oxford, Wolfson College
8. « L'ubérisation du droit », in « L'ubérisation »^[1] L'appréhension par le droit d'un phénomène numérique : l'économie collaborative, colloque tenu le 2 déc. 2016 à l'Université Descartes
9. « L'objectif d'attractivité du nouveau droit commun des contrats : ferveur du converti ou marketing juridique ? », in *Introduction à la réforme du droit des contrats*, colloque tenu le 11 mai 2016 à l'Université Descartes
10. « Tendances et difficultés de transposition de la directive 2014/104/UE », in *Entretiens du droit de la concurrence*, colloque organisé le 22 janv. 2016 par la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles
11. « L'action de groupe en droit des pratiques anticoncurrentielles », in *Contentieux de masse et droit international privé*, colloque organisé le 30 nov. 2015 par l'association Lex de l'Université Panthéon-Sorbonne à Paris
12. « Les pratiques anticoncurrentielles des géants de l'internet. L'(in)efficacité du droit de la concurrence face aux écosystèmes des géants de l'internet. Rapport français. », in *L'effectivité du droit face à la puissance des géants de l'Internet*, Groupe de recherche IRJS (Paris I) – Externado (Bogota) organisé le 22 oct. 2015 à Paris
13. « Collective Redress, Consensual Settlements and Incentive Devices: Plurality is the Key » », in colloque *Antitrust damages in EU law and policy*, GCLC Annual Conferences Series, organisé le 4 nov. 2013 à Bruxelles
14. « Les risques de la vente en ligne de médicaments », in *La médecine en ligne à l'heure du numérique*, Forum mondial des sciences sociales organisé du 13 au 15 oct. 2013 à Montréal